

FICHE 13 | LOCATION DE BATEAUX DE PLAISANCE AVEC EQUIPAGE

Les recommandations générales décrites dans les fiches précédentes doivent être déclinées dans chaque entreprise selon ses spécificités. Sans s'y substituer, la présente fiche recense les points qui doivent faire l'objet d'une particulière vigilance de la part des loueurs de bateaux de plaisance avec équipage.

IMPORTANT

→ Les passagers sont considérés comme une cellule unique et l'équipage comme une autre cellule. Au-delà de 14 jours de croisière, les passagers et l'équipage peuvent être considérés comme une seule et même cellule.

Conditions d'embarquement de l'équipage

- Auto-vérification par le marin de son état de santé en remplissant deux documents :
 - Le [questionnaire de santé](#) couvert par le secret médical et qui doit être conservé par le marin ;
 - [L'attestation d'embarquement](#) qui peut être communiquée à l'employeur et au capitaine du navire ;
- S'assurer que les membres de l'équipage ne font pas partie des [personnes à risques](#)
- Il est possible de prendre la température des membres de l'équipage, avec leur accord ;
- Faire remplir à l'équipage le [passenger/crew locator form](#) de l'OMI afin de garantir une traçabilité du virus s'il se déclare ;
- Former l'équipage aux nouvelles règles de protection sanitaire.

TESTS

→ A ce jour, seuls les tests pour la détection des anticorps (immunoglobulines IgM et IgG) dans le sang sont disponibles pour les entreprises maritimes. Il s'agit d'une sécurité supplémentaire, même si ces tests ont une efficacité limitée (test de dépistage tardif, significatif au plus tôt au bout de quatre à six jours après la contamination).

Complément de dotation médicale

Pour les navires battant pavillon français, la dotation réglementaire en matériel médical doit être complétée, à la charge de la compagnie maritime. La dotation doit permettre la prise en charge du patient pendant 1 semaine.

Aucun ajout de matériel n'est nécessaire pour les navires sur lesquels un complément de dotation médicale a été mis en place à compter d'août 2014, dans le cadre de la prévention de la maladie à Ebola ou de l'infection au virus MERS CoV. Il convient néanmoins de vérifier la date de péremption des masques FFP2, qui ne doit pas être dépassée depuis plus de 2 ans.

Liste et quantité de matériel médical complémentaire :

	Désignation	Quantité	Remarques
KIT PATIENT	Masque chirurgical avec élastique	50	
	Pyjama à usage unique	10	Recommandé
	Drap à usage unique	10	Recommandé
	Urinal femme (Bassin)	1	
	Urinal homme (Pistolet)	1	
KIT SOIGNANT	Blouse jetable non stérile à manches longues	50	
	Lunettes de protection	30	
	Gants non stériles (taille 7,5 – 8,5)	100	50 paires de chaque taille
	Masque de type FFP2	30	
AUTRES	Sac d'emballage DASRI*	50	
	Carton d'emballage DASRI*	10	type Septibox®
	Eau de javel à 0,5% (Bouteillon de 250 ml)	20	diluer 1 bouteille à 9,6% + 4,750 L d'eau froide
	Housse mortuaire	2	

Équipement sanitaire spécial « COVID-19 » du navire

- Mettre du gel hydroalcoolique à disposition dans le carré ;
- Prévoir les produits pour se laver les mains en quantité suffisante dans tous les sanitaires et dans la cuisine ;
- Mettre à disposition des lingettes désinfectantes et du matériel de nettoyage et de désinfection en cas de contamination ;
- Prévoir des masques en quantité suffisante pour les membres d'équipage mais aussi pour les passagers si ceux-ci souhaitent en porter (lors des escales par exemple) ;
- Afficher les consignes sanitaires dans le bateau ;
- Disposer de deux thermomètres frontaux.

Interactions entre les passagers et l'équipage

- Le personnel doit respecter les gestes barrières et dans la mesure du possible la distanciation ;
- Si la distanciation d'1 mètre n'est pas possible, le port du masque est obligatoire dans les espaces d'interface passagers – équipage, lors de la préparation des repas et du service ;
- Sur les grands navires, limiter aux nécessités du service les échanges de personnes entre les zones équipages/techniques et les zones passagers ;
- Seul le personnel peut ouvrir les placards / frigos, toucher les manettes de commande ;
- Rappeler régulièrement les consignes et gestes barrières aux passagers ;
- Nettoyer régulièrement les points de contact (cf. recommandations des autres fiches).

Interface avec l'extérieur – Escales

- Prendre contact avec l'agent maritime ou les autorités locales pour connaître les mesures sanitaires locales spécifiques ;
- Le capitaine doit se tenir régulièrement informé ;
- Pour l'équipage, port obligatoire du masque en cas d'interaction sociale lors de l'escale et lavage précautionneux des mains au retour ;
- Lavage des produits issus de l'extérieur ;
- Activités nautiques : respecter les préconisations du ministère des sports – en cours d'élaboration (exemple : pas de masque lors de la pratique dans l'eau).

BONNE ADRESSE

- Une carte montrant l'ensemble des restrictions liées aux voyages est disponible ici : <https://wilhelmsen.com/ships-agency/campaigns/coronavirus/coronavirus-map/>

Que faire en cas de passager contaminé ?

- L'isoler dans une cabine et lui réserver un sanitaire ;
- Aérer régulièrement la cabine ;
- Un seul membre de l'équipage en contact, avec équipements de protection plus importants : surblouse, masque FFP2, lunettes et gants ;
- Fournir un masque au patient ;
- Contacter le CROSS ou son équivalent local et suivre leurs consignes ;
- Faire escale au port ou mouillage le plus proche mais rester à bord du bateau en attendant les consignes ;
- Pour plus de détails, consulter la [procédure détaillée recommandée par le ministère de la transition écologique et solidaire pour les navires sous pavillon français](#).

Cette fiche a été élaborée avec l'aide du GEPY (Groupement des Equipages Professionnels du Yachting).